



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
LA FRANCOPHONIE

**Séance d'ouverture du Symposium portant
sur le bilan de la mise en œuvre de la
Déclaration de Bamako**

**Allocution de
Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF
Secrétaire général de la Francophonie**

Bamako, le 6 novembre 2005

Seul le discours prononcé fait foi

www.francophonie.org

Je n'étais pas présent, vous le savez tous, ici à Bamako le 3 novembre 2000. Mais j'ai pu mesurer depuis, l'importance pour la Francophonie de ce qui s'est passé ce jour-là dans cette capitale du Mali, à laquelle depuis toujours, je suis personnellement si profondément attaché.

C'est avec beaucoup d'émotion, et beaucoup d'espoir que je suis venu participer aujourd'hui, en terre malienne, à ce Symposium qui marque le cinquième anniversaire de l'adoption de notre Déclaration de Bamako.

Monsieur le Président de la République,

Je voudrais vous renouveler ma profonde et déférente amitié et vous adresser au nom de tous, au nom de toute la Francophonie, mes profonds remerciements pour votre engagement personnel et celui de votre pays en faveur de notre cause, de notre combat. Merci d'avoir accueilli avec chaleur et enthousiasme ce Symposium, de vous être mobilisé pour en faciliter l'organisation, de nous recevoir chez vous durant ces quelques jours avec ce sens de l'hospitalité qui caractérise tous les Maliens. Cette hospitalité qui ne nous surprend pas, mais que nous apprécions à sa juste valeur. Je tiens également, tout particulièrement, à remercier tous les Ministres de nos Etats et gouvernements membres qui ont tenu, malgré, je le sais très bien, des agendas très lourds à être présents à ce Symposium. Votre présence aujourd'hui est précieuse et témoigne de l'importance que vos Etats et gouvernements attachent au renforcement de l'action menée par l'OIF en matière de Paix, de Démocratie et de Droits de l'Homme.

Mes remerciements vont également à tous les autres acteurs directement associés au processus de Bamako qu'ils ont largement nourri et stimulé, et sans lesquels il manquerait quelque chose d'essentiel à notre dispositif. C'est grâce à l'implication très forte des parlementaires, des réseaux, des OING, de nombreuses personnalités qui ont su faire la preuve de leur engagement, que nous avons pu construire ce réseau d'information et de concertation, préconisé par nos textes et devenu un moteur de la mise en œuvre de la Déclaration.

La Déclaration de Bamako, la « Déclaration sur les pratiques de la Démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone » est désormais reconnue comme l'instrument normatif de référence de notre action politique. Elle fait, en tous cas, partie de ce petit nombre de textes fondamentaux de la Francophonie, qui ne me quittent jamais, que je consulte en permanence et auxquels je me réfère constamment.

Cinq ans après son adoption, nous avons le recul suffisant pour savoir que nous disposons d'un texte solide, crédible et pertinent, sur les termes duquel, il n'est bien sûr pas question de revenir, comme je l'ai rappelé récemment devant nos chefs d'Etat et de gouvernement lors de notre réunion de New York, le 15 septembre dernier.

Mais la Déclaration de Bamako, ce n'est pas seulement un texte fondamental de la Francophonie. Ce qui fait sa force, c'est la dynamique qu'elle porte, cette dynamique politique, engendrée par les Sommets de Hanoï et de Moncton qui ont ouvert la voie de son processus d'élaboration. J'ai été personnellement frappé par la richesse et la vitalité des débats et des réflexions qui ont marqué la préparation du Symposium de 2000 et du texte de la Déclaration. Depuis son adoption, cette dynamique s'est intensifiée et surtout a permis de confronter nos règles et nos principes, nos capacités et nos méthodes aux réalités politiques de nos pays.

La Déclaration de Bamako est un texte novateur, audacieux, qui a engagé et accompagné nos Etats et gouvernements sur la voie de la consolidation de l'Etat de droit, de la tenue d'élections libres, fiables et transparentes, de l'avènement d'une vie politique apaisée, de la promotion d'une culture démocratique intériorisée et du plein respect des droits de l'Homme.

Depuis cinq ans, nous nous sommes employés à développer la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration et à nous doter progressivement des outils adéquats. Avec la constitution de l'Observatoire, la mise en place des réseaux institutionnels, la multiplication de nos actions dans le domaine électoral, nos missions d'observation, nos médiations, notre appui aux processus de transition, le travail du Comité ad hoc consultatif restreint et celui du Conseil Permanent, en particulier en session extraordinaire, nous avons fait vivre la Déclaration et intensifié la dynamique que celle-ci porte.

Mais j'ai bien noté le diagnostic du Secrétaire général des Nations-Unies, lors de notre récente réunion à New York en marge du Sommet mondial, et je partage ce diagnostic qui salue, « les progrès vers la démocratie dans l'espace francophone, malgré des reculs inacceptables ». Nous devons nous féliciter de ces progrès, en osant croire que nous y avons notre part, mais sans baisser la garde. Ces reculs inacceptables, nous devons y faire face avec détermination. Et c'est dans cet esprit que le travail de ce Symposium Bamako + 5 doit être accompli.

Il convient assurément d'avoir un regard lucide sur ce que nous faisons. Le premier Rapport de l'Observatoire, établi à mon intention par la Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie et que je vous avais fait parvenir, a rassemblé pour la première fois tous les éléments objectifs liés à la mise en œuvre de la Déclaration, les avancées, aussi bien que les déficits, les premiers résultats positifs, aussi bien que les limites auxquelles cette mise en œuvre était confrontée. Je rappelle qu'en vous transmettant ce Rapport, j'avais exprimé le souhait que chacun de nos pays accepte de désigner, pour mieux nourrir notre dialogue, un interlocuteur privilégié de la DDHD sur ces questions.

Je compte sur vous et j'insiste sur cet aspect important à mes yeux, pour que vous puissiez compléter ce travail en présentant, de façon circonstanciée, les mesures que vous aurez déjà prises au long des cinq années écoulées, dans le cadre des engagements de Bamako, en faisant état des avancées constatées et des pratiques utiles dégagées, ainsi que des difficultés rencontrées, le cas échéant, dans les domaines identifiés par le Chapitre 4 de la Déclaration. Ce Symposium est une étape importante pour améliorer la portée et la mise en œuvre de la Déclaration.

Dialogue et approfondissement demeurent les mots-clés qui doivent nous guider cette fois encore. Il s'agit bien d'une étape qui doit absolument nous permettre d'apprécier les modalités qui mériteraient d'être précisées ou développées à l'appui de notre démarche. Cette démarche doit ainsi pouvoir se diversifier et s'adapter en fonction de contextes spécifiques et dans le respect des règles et des principes codifiés dans la Déclaration, ainsi que des principes universels auxquels nous adhérons et qui fondent nos valeurs et notre engagement.

C'est en ce sens que notre concertation doit d'abord viser à un réel approfondissement, non seulement de nos pratiques, mais aussi de nos concepts. Il est évident que nos critères et nos paramètres d'évaluation de la démocratie et du respect des droits de l'Homme ne peuvent se concevoir qu'à l'aune d'une qualification claire et sans concession

des réalités politiques, qu'il s'agisse de crise ou de rupture de la démocratie, ou qu'il s'agisse de violations graves ou massives des droits de l'Homme.

Par ailleurs, et comme l'ont montré les récentes « Rencontres de Cotonou », nous devons, tout en nous attachant à utiliser plus pleinement les mécanismes offerts par la Déclaration de Bamako, prendre en considération de nouveaux concepts comme la responsabilité de protéger, déjà soulignée dans la Déclaration de Ouagadougou, ou le principe de non indifférence, mis en exergue par le Président de la Commission de l'Union Africaine.

Enfin, il nous faut élargir nos conceptions à d'autres perspectives. Lors du Xème Sommet à Ouagadougou, le Premier Ministre du Canada a proposé que la Francophonie apporte sa contribution à la réflexion engagée au sein des Nations-Unies sur les concepts de prévention des conflits et de sécurité humaine ou collective. Nos Instances en ayant accepté le principe, nous avons entrepris la préparation d'une Conférence ministérielle sur ces questions complexes et sensibles, qui se tiendra en mai 2006 au Canada. J'ai constitué, à cette fin, un groupe restreint d'experts gouvernementaux dont plusieurs membres participent à nos travaux, ce qui permettra de mieux préciser la problématique de cette Conférence, et de la cadrer clairement en fonction des grands axes de la Déclaration qui nous engagent, et que nous ne devons surtout pas remettre en question. La sécurité, dans sa dimension politique, est sans conteste un élément déterminant du progrès de la démocratie et du respect des droits de l'Homme, tels qu'ils sont définis dans le texte de Bamako.

Cinq ans après l'adoption de la Déclaration, il est clair que cet approfondissement, cette réévaluation de l'analyse et de la réflexion sont nécessaires et viennent à point nommé.

Cet exercice doit en effet nous permettre de mieux situer l'évolution de l'action politique de la Francophonie par rapport au contexte international, par rapport aux efforts déployés en faveur d'une mondialisation mieux maîtrisée, plus humaine et plus équilibrée, par rapport enfin au travail accompli par les Organisations internationales et régionales qui sont nos partenaires et qui sont présentes à ce Symposium. Je les salue en leur disant combien j'apprécie notre coopération et combien je souhaite qu'elle soit toujours plus efficace.

Nos chefs d'Etat et de gouvernement ont clairement défini la manière dont la Francophonie se situe dans le monde d'aujourd'hui dans la Déclaration qu'ils ont adoptée au Sommet de Ouagadougou. Ils ont aussi clairement défini la spécificité de l'action que nous devons mener dans le Cadre stratégique décennal également adopté à Ouagadougou.

C'est sur ces bases que nous allons préciser les conditions dans lesquelles il nous faut désormais faire évoluer la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako, que nous devons nous attacher à mettre en lumière les acquis comme les lacunes éventuelles, voire les anachronismes de notre dispositif pour nous permettre d'aller de l'avant.

C'est sur ces bases également que nous devons, à la fois valoriser et dynamiser la spécificité de l'action propre de la Francophonie en matière de paix, de démocratie et de droits de l'Homme, et définir la contribution que la Francophonie doit être en mesure d'apporter aux efforts que les autres acteurs internationaux concernés déploient dans ce domaine. Nous devons en effet savoir approfondir nos complémentarités, nous soutenir mutuellement, additionner nos forces. Surtout avec les Organisations internationales et régionales qui ont adopté des principes analogues et développé des mécanismes

similaires de sauvegarde de la démocratie, et qui sont souvent confrontées aux mêmes difficultés que nous. En disant cela, je pense tout particulièrement à deux sujets que j'ai déjà évoqués le 15 septembre dernier à New York, et sur lesquels je tiens à revenir devant vous, tant ils me préoccupent.

Le premier point, sur lequel nous mesurons l'écart entre les possibilités offertes par la Déclaration et la réalité de nos actions à ce stade, porte sur la prévention et l'alerte précoce, élément essentiel du dispositif de Bamako. C'est pour nous un objectif hautement prioritaire de pouvoir promouvoir une véritable politique de prévention en liaison avec l'ensemble de la Communauté internationale. Les travaux de l'atelier consacré à cette question permettront, j'en suis sûr, de mieux nous éclairer sur cet aspect essentiel.

Le second point, sur lequel nous avons progressé en diversifiant nos réseaux institutionnels, mais qui nécessite des mécanismes novateurs, concerne notre rôle en faveur des droits de l'Homme. A cet égard, je souhaite ici confirmer que la Francophonie soutiendra activement la mise en œuvre des propositions de transformation de la Commission des Droits de l'Homme des Nations-Unies, et j'accueille très positivement l'initiative lancée par la Suisse d'organiser rapidement un premier travail d'information et d'échange sur ce sujet. Sur ce point également j'attends beaucoup de vos suggestions et de vos réflexions.

Monsieur le Président de la République,

L'Organisation internationale de la Francophonie a aujourd'hui atteint, en partie grâce à la Déclaration de Bamako, un seuil de maturité politique qui lui permet de se présenter comme un acteur à part entière dans les relations internationales. Nous avons tiré les leçons de cette évolution encourageante. Comme vous le savez, nous sommes à la veille d'une refondation souhaitée par nos chefs d'Etat et de gouvernement et dont nos prochaines Instances seront appelées, dans un peu plus de deux semaines, à apprécier la portée.

Vos travaux, vos conclusions et vos propositions doivent nous aider à mettre en œuvre, dans les meilleures conditions, les décisions majeures que nos chefs d'Etat et de gouvernement ont demandées et qui vont être soumises à nos Ministres. Ce travail se poursuivra après le Symposium. Je rendrai compte de ces avancées au Sommet de Bucarest, en septembre prochain, à nos chefs d'Etat et de gouvernement, qui sauront prendre les décisions appropriées pour renforcer l'efficacité de notre Déclaration de Bamako et lui donner sa pleine portée.

Sachez que je mesure bien la part de responsabilité qui incombe à l'OIF dans sa mission pour la Paix, la Démocratie et les Droits de l'Homme. Vous savez que je veille en permanence à ce que notre réflexion et notre action progressent.

Mais je le dis une nouvelle fois devant vous : l'OIF est votre Organisation, celle de ses Etats et gouvernements membres. Sans l'implication constante, active, concrète de ceux-ci, en particulier dans l'appui que nous devons apporter à nos pays confrontés à des crises graves, nous ne pourrions être à la hauteur des attentes et même des espérances que nos ambitions, en matière de paix et de démocratie et de droits de l'Homme, peuvent susciter.